

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 13 avril 2026 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Brigitte Busque et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Jérôme Gendreau, Denis Veilleux, Jean-Pierre Fortier, Olivier Duval et Philippe Breton.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse Manon Bougie.

Sont aussi présentes Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe et directrice des Services juridiques et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 971-2026

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 971-2026 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'affectation résidentielle de moyenne densité le long de la 22^e Avenue**. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 972-2026

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 972-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des multifamiliales de 4 à 6 logements le long de la 22^e Avenue**. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 974-2026

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 974-2026 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'affectation résidentielle de forte densité le long de la 25^e Avenue et de la 30^e Avenue au sud du ruisseau d'Ardoise**. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 975-2026

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 975-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des multifamiliales de 6 à 18 logements le long de la 25^e Avenue et de la 30^e Avenue projetées au sud du ruisseau d'Ardoise**. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 39.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 26-15113

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les points suivants :

- 7.27 **Embauche d'un pompier à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie.**
- 7.28 **Démission d'un pompier au Service de la sécurité incendie.**
- 7.29 **Engagement de la Ville auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du programme PADTC.**
- 7.30 **Engagement de la Ville auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du programme PAUTC.**

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 26-15114

Séance ordinaire du 23 mars 2026

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2026 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 26-15115

Adoption du second projet de Règlement numéro 973-2026

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 973-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser les unifamiliales jumelées et les bifamiliales dans le prolongement de la 79^e Rue et de la 10^e Avenue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 973-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15116

Adoption du projet du Règlement numéro 977-2026

ATTENDU : que la greffière résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : que la Loi modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q., c. P-9.002) et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021;

ATTENDU : que les municipalités doivent adopter un règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) au plus tard le 1^{er} avril 2026;

ATTENDU : que le conseil souhaite adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien qui s'applique à tout immeuble patrimonial au sens du paragraphe 1° de l'article 148.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU : que les dispositions prévues ont pour objet d'empêcher le déperissement des bâtiments patrimoniaux, de les protéger contre les intempéries, de préserver l'intégrité de leur structure, d'assurer leur préservation et leur pérennité, en plus de favoriser l'utilisation effective des bâtiments destinés à être occupés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 977-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des immeubles patrimoniaux**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 13 avril 2026 au 27 avril 2026 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 27 avril 2026 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE le projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire et n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du projet du **Règlement numéro 977-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15117

Adoption du premier projet de Règlement numéro 978-2026

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 978-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des multifamiliales de 8 logements sur la 22^e Avenue, au nord de la 165^e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 13 avril 2026 au 27 avril 2026 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 27 avril 2026 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 978-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Olivier Duval, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 971-2026 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'affectation résidentielle de moyenne densité le long de la 22^e Avenue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Philippe Breton, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 973-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser les unifamiliales jumelées et les bifamiliales dans le prolongement de la 79^e Rue et de la 10^e Avenue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Jean-Pierre Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 974-2026 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'affectation résidentielle de forte densité le long de la 25^e Avenue et de la 30^e Avenue au sud du ruisseau d'Ardoise**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 26-15118

Adoption du Règlement numéro 976-2026

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 976-2026 modifiant le Règlement numéro 964-2025 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2026**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 976-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 26-15119

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 2 avril 2026, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 2 696 791,09\$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 696 791,09 \$ couvrant la période du 13 mars 2026 au 2 avril 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15120

Adjudication du contrat pour le marquage de chaussées pour la saison 2026

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

| <u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u> | <u>MONTANT</u> |
|--|----------------|
| SIGNALISATION GIRARD (9144-4505 QUÉBEC INC.) | 71 847,88 \$ |
| 9254-8783 QUÉBEC INC. (LIGNES MASKA) | 91 483,31 \$ |
| DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉS INC. | 92 037,49 \$ |
| LIGNES-FIT INC. | 111 157,83 \$ |
| MARQUAGE SIGNALISATION RIVE-SUD B.A. INC. | 158 435,55 \$ |

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **SIGNALISATION GIRARD (9144-4505 QUÉBEC INC.)** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **SIGNALISATION GIRARD (9144-4505 QUÉBEC INC.)** le contrat **pour le marquage de chaussées pour la saison 2026** pour un montant total de **71 847,88 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15121

Adjudication du contrat pour la réfection des ponceaux de l'avenue St-Jean-de-la-Lande et de la 30^e Avenue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

| <u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u> | <u>MONTANT</u> |
|-------------------------------|----------------|
| EXCAVATION TRANSCO INC. | 199 025,08 \$ |
| CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC. | 199 394,23 \$ |

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| R.J. DUTIL ET FRÈRES INC. | 218 600,54 \$ |
| EXCAVATION BOLDUC INC. | 236 834,13 \$ |
| EXCAVATIONS LAPOINTE ET FILS INC. | 248 060,92 \$ |
| GIROUX ET LESSARD LTÉE | 277 271,77 \$ |
| LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE | 287 374,09 \$ |
| DULAC ET FILS CIE LTÉE | 333 490,19 \$ |

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **EXCAVATION TRANSCO INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
 ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **EXCAVATION TRANSCO INC.** le contrat **pour la réfection des ponceaux de l'avenue St-Jean-de-la-Lande et de la 30^e Avenue** pour un montant total corrigé de **196 293,96 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15122

Adjudication du contrat pour la réfection de voirie de la 175^e Rue entre le boulevard Lacroix et la 10^e Avenue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

| <u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u> | <u>MONTANT</u> |
|-------------------------------|-----------------|
| CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC. | 1 417 543,78 \$ |
| R.J. DUTIL ET FRÈRES INC. | 1 432 716,75 \$ |
| GIROUX ET LESSARD LTÉE | 1 447 396,68 \$ |
| T.G.C. INC. | 1 793 610,00 \$ |

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
 ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.** le contrat **pour la réfection de voirie de la 175^e Rue entre le boulevard Lacroix et la 10^e Avenue** pour un montant total de **1 417 543,78 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même la subvention à recevoir et le Règlement 967-2026 comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15123

Acceptation des critères d'évaluation pour la fourniture de services professionnels d'auditeurs indépendants

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités à procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Division de l'approvisionnement à faire un appel d'offres publique pour la fourniture de services professionnels d'auditeurs indépendants pour les exercices financiers 2026, 2027 et 2028 présentant les critères d'évaluation suivants :

- | | |
|---|-----------|
| 1. Expérience de la firme : | 20 points |
| 2. Compétence, expérience et disponibilité du responsable de dossier : | 25 points |
| 3. Composition, expérience, pertinence et capacité de relève de l'équipe affectée au projet : | 30 points |
| 4. Capacité de fournir de l'assistance en consultation : | 15 points |
| 5. Méthodologie : | 10 points |

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15124

Adjudication du contrat pour l'entretien des génératrices

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes:

| <u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u> | <u>MONTANT</u> |
|--|----------------|
| DRUMCO ÉNERGIE INC. | 33 449,49 \$ |
| TOROMONT CAT (QUÉBEC) UNE DIVISION DE INDUSTRIES TOROMONT LTÉE | 40 515,79 \$ |
| LE GROUPE ROGER FAGUY INC. | 55 440,66 \$ |

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **DRUMCO ÉNERGIE INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **DRUMCO ÉNERGIE INC.** le contrat **pour l'entretien des génératrices** pour une période de 24 mois débutant le 1^{er} mai 2026 au montant de **33 449,49 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15125

Adjudication du contrat pour la réfection des services municipaux de la 17^e Rue entre le boulevard Dionne et la 8^e Avenue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

| <u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u> | <u>MONTANT</u> |
|-------------------------------|-----------------|
| R.J. DUTIL ET FRÈRES INC. | 1 614 457,43 \$ |
| GIROUX ET LESSARD LTÉE | 1 667 785,27 \$ |

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.**;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Genderau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.** le contrat **pour la réfection des services municipaux de la 17^e Rue entre le boulevard Dionne et la 8^e Avenue** pour un montant total de **1 614 457,43 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même la subvention à recevoir comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15126

Adjudication du contrat pour le transport et valorisation des boues de la station d'épuration des eaux usées

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

| <u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u> | <u>MONTANT</u> |
|-------------------------------|-----------------|
| ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC. | 2 031 016,64 \$ |
| BIOGÉNIE CANADA INC. | 2 716 082,02 \$ |

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC.** le contrat **pour le transport et valorisation des boues de la station d'épuration des eaux usées** pour une période de 4 ans, dont les 2 dernières années sont optionnelles, débutant le 15 mai 2026 pour un montant total de **2 031 016,64 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15127

Adjudication du contrat pour la fourniture et pose de revêtement bitumineux (grands travaux)

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

| <u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u> | <u>MONTANT</u> |
|-------------------------------|-----------------|
| CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC. | 1 238 991,84 \$ |
| PAVAGE SARTIGAN LTÉE | 1 275 553,39 \$ |

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.** le contrat **pour la fourniture et pose de revêtement bitumineux (grands travaux)**, pour un montant total de **1 238 991,84 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le Règlement numéro 967-2026, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15128

Acceptation d'honoraires supplémentaires de la firme WSP Canada Inc. pour l'installation de bornes de recharge au garage municipal, phase 1

ATTENDU : le mandat à WSP Canada Inc. pour la préparation des plans et devis aux termes de la résolution numéro 25-14691 ;

ATTENDU : que le contrat initial s'élevait à 15 521,63 \$ incluant toutes les taxes applicables ;

ATTENDU : qu'au cours de la conception, les bornes de recharge initialement prévues sont devenues indisponibles et qu'une révision de l'ingénierie a donc été nécessaire afin d'intégrer de nouveaux équipements ;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Veilleux, directeur du Service des travaux publics, à l'effet d'accepter la demande d'honoraires supplémentaires soumise ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise les honoraires supplémentaires à **WSP Canada inc.** pour un montant total de **10 783,42 \$** incluant toutes les taxes applicables portant ainsi le contrat à une valeur totale de 26 305,05 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout, soit financé à même le budget d'opérations.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15129

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

ATTENDU : la demande du requérant auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour lotir et aliéner une partie du lot numéro 4 337 753, afin d'acquérir le terrain supportant sa cabane à sucre ;

ATTENDU : que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et répond aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil avise la Commission de protection du territoire agricole qu'il ne s'oppose pas à la demande présentée par le requérant pour lotir et aliéner une partie du lot numéro 4 337 753 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, situé sur l'avenue St-Jean-de-la-Lande d'une superficie de 640,5 mètres carrés.

QUE ce conseil confirme que la demande répond aux critères suivants de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* :

- ▶ Selon l'inventaire des terres du Canada, les sols sont de classe 7 ;
- ▶ Cette demande n'occasionnera aucune contrainte additionnelle sur le développement des établissements agricoles existants puisqu'elle vise à régulariser une activité agricole ;
- ▶ L'homogénéité de la zone agricole ne sera pas altérée puisqu'aucune nouvelle unité foncière ne sera ajoutée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15130

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 11925-11945, 2^e Avenue

ATTENDU : la demande du requérant qui désire rénover le bâtiment situé au 11925-11945, 2^e Avenue ;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville ;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fotier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis de rénovation pour la modification du bâtiment situé au 11925-11945, 2^e Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du *Règlement numéro 483-2012 relatif aux PIIA applicables au centre-ville* et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15131

Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'abaisser la limite de vitesse à 70 km/h sur la 1^{re} Rue Sartigan

ATTENDU : la demande d'un résident du secteur pour abaisser la limite de vitesse à 50 km/h sur la 1^{re} Rue Sartigan ;

ATTENDU : la recommandation du comité de circulation à l'effet de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'abaisser la limite de vitesse à 70 km/h sur la 1^{re} Rue Sartigan jusqu'au numéro civique 1280 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'abaisser la limite de vitesse à 70 km/h sur la 1^{re} Rue Sartigan jusqu'au numéro civique 1280.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15132

Ajout de panneaux « stationnement interdit » dans le 125^e Rue

ATTENDU : la demande de résidents afin de prolonger la zone d'interdiction de stationner du côté nord de la 125^e Rue afin que celle-ci soit du boulevard Lacroix jusqu'au numéro civique 775 ;

ATTENDU : la problématique de circulation qui découle de la présence de véhicules stationnés en bordure de rue dans ce secteur ;

ATTENDU : la recommandation du comité de circulation ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'installation de panneaux « stationnement interdit » afin de prolonger la zone d'interdiction de stationner du côté nord de la 125^e Rue, afin que celle-ci soit du boulevard Lacroix jusqu'au numéro civique 775.

QUE ce conseil autorise le Service des travaux publics à effectuer les aménagements nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15133

Ajout de panneaux « stationnement interdit » sur la 2^e Avenue

ATTENDU : la problématique de visibilité dans le secteur de la 114^e Rue ;

ATTENDU : la recommandation du comité de circulation ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'installation de panneaux « stationnement interdit » du côté ouest de la 2^e Avenue, du numéro civique 11370 jusqu'à la 114^e Rue.

QUE ce conseil autorise le Service des travaux publics à effectuer les aménagements nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15134

Renouvellement du mandat d'un membre du comité de circulation

ATTENDU : que le mandat de M. Denis Lacasse est échu ;

ATTENDU : l'intérêt de M. Denis Lacasse de poursuivre son mandat pour une période de 2 ans;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil renouvelle le mandat de M. Denis Lacasse à titre de membre du comité de circulation en tant que citoyen pour la période du 13 avril 2026 au 13 avril 2028.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15135

Nomination de membres sur le comité de participation citoyenne

ATTENDU : la création du comité de participation citoyenne aux termes de la résolution numéro 25-14931 adoptée le 15 décembre 2025 ;

ATTENDU : que ce comité requiert la présence de 4 membres citoyens ;

ATTENDU : le processus de sélection des citoyens par le comité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil entérine la nomination de MM. Alvaro Peressutti et Patrick Cyr et Mmes Johanne Journeault et Frédérick Dufour à titre de membres citoyens sur le comité de participation citoyenne pour la période du 13 avril 2026 au 13 avril 2028

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15136

Acceptation du budget révisé du 3 mars 2026 de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches

ATTENDU : que la Ville a reçu de la Société d'habitation du Québec, une première révision budgétaire pour l'année 2026 en date du 3 mars 2026 pour l'Office d'habitation du Sud des Appalaches concernant le refinancement de l'hypothèque et/ou le financement à long terme de Remplacement, Amélioration et Modernisation (RAM-C) ;

ATTENDU : que le conseil d'administration de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches a accepté le budget tel que déposé par la Société d'habitation du Québec ;

| | Budget approuvé précédent | Budget approuvé |
|---|------------------------------|-----------------|
| Intérêt dette long terme RAM capitalisée | 852 524 \$ | 989 559 \$ |
| Amortissement dette long terme RAM capitalisée | 1 783 947 \$ | 1 885 252 \$ |

Pour le secteur de St-Georges :

Ensemble immobilier 2858 :

| | | |
|---|-----------|-----------|
| Intérêt dette long terme RAM capitalisée | 11 177 \$ | 97 873 \$ |
| Amortissement dette long terme RAM capitalisée | 17 224 \$ | 81 336 \$ |

Ensemble immobilier 1678 :

| | | |
|---|-----------|-----------|
| Intérêt dette long terme RAM capitalisée | 11 194 \$ | 11 870 \$ |
| Amortissement dette long terme RAM capitalisée | 48 805 \$ | 49 304 \$ |

Ensemble immobilier 2050 :

| | | |
|---|-----------|-----------|
| Intérêt dette long terme RAM capitalisée | 17 850 \$ | 18 589 \$ |
| Amortissement dette long terme RAM capitalisée | 49 411 \$ | 49 957 \$ |

Ensemble immobilier 3327 :

| | | |
|---|----------|----------|
| Intérêt dette long terme RAM capitalisée | 7 694 \$ | 7 835 \$ |
| Amortissement dette long terme RAM capitalisée | 7 926 \$ | 8 031 \$ |

ATTENDU : que ce budget révisé doit être accepté par la Ville qui doit contribuer pour 10 % du déficit ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le budget révisé pour l'année 2026 en date du 3 mars 2026 de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches tel que déposé par la Société d'habitation du Québec.

QUE la somme de 15 349 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15137

Acceptation de l'entente entre le Carrefour Jeunesse Emploi Beauce-Sud et la Ville de Saint-Georges pour le projet de brigade de propreté TAPAJ

ATTENDU : la volonté de la Ville de Saint-Georges d'améliorer la propreté et l'entretien du centre-ville ;

ATTENDU : le programme TAPAJ (Travail Alternatif Payé à la Journée) opéré par le Carrefour Jeunesse Emploi Beauce-Sud ;

ATTENDU : la mise en place d'une brigade propreté contribuant à la revitalisation du centre-ville ;

ATTENDU : l'entente de partenariat à intervenir entre la Ville de Saint-Georges et le CJE Beauce-Sud pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 octobre 2026 ;

ATTENDU : la contribution financière maximale de 14 850 \$ prévue à ladite entente ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil entérine l'entente de partenariat avec le Carrefour Jeunesse Emploi Beauce-Sud concernant la mise en place d'une brigade propreté TAPAJ au centre-ville pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 octobre 2026.

QUE ce conseil confirme la contribution financière maximale de la Ville au montant de 14 850 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, selon les modalités prévues à ladite entente ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15138

Acceptation du protocole d'entente avec l'APELDI relativement à l'aide accordée pour la réalisation des travaux de mise aux normes et de réhabilitation d'un barrage

ATTENDU : que l'article 91.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) permet à une municipalité locale d'accorder une aide pour la réalisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou d'entretien, de mise aux normes ou de réhabilitation d'un barrage situé sur son territoire;

ATTENDU : que l'Association pour la protection de l'environnement du Lac des îles (APELDI) est un organisme sans but lucratif et est propriétaire du barrage du Lac des Îles, situé sur le territoire de la Ville ;

ATTENDU : que l'APELDI a l'obligation de respecter la Loi sur la sécurité des barrages (RLRQ, c. S-3.1.01) et, plus particulièrement, l'article 2.1, lequel impose au propriétaire d'un barrage l'obligation de le maintenir dans un état de fonctionnement tel qu'il n'est pas susceptible de compromettre la sécurité des personnes ou des biens ;

ATTENDU : qu'afin de venir en aide à l'APELDI et en vertu des pouvoirs conférés par l'article 91.2 de la Loi sur les compétences municipales, la Ville accepte de financer, au moyen de deux règlements d'emprunt qui seront remboursables par une taxe de secteur, la réalisation de travaux visant l'atténuation des risques de sinistres et la mise aux normes du barrage du Lac des îles ;

ATTENDU : la nécessité de signer un protocole d'entente à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15139

Location d'un terrain à l'aéroport à Ternay Hélico inc.

ATTENDU : que la société Gestion Daniel Gilbert inc. procédera à la vente de son hangar situé à l'aéroport sur le terrain numéro 235 à la société Ternay Hélico inc. ;

ATTENDU : qu'il a été convenu de signer un nouveau bail avec la société Ternay Hélico inc. suite au transfert de propriété du hangar ;

ATTENDU : que l'acquéreur désire hypothéquer le hangar et qu'il doit obtenir l'accord de la Ville, conformément au bail ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la vente du hangar par la société Gestion Daniel Gilbert inc. à la société Ternay Hélico inc., la signature d'un nouveau bail sur le terrain numéro 235 à l'aéroport de Saint-Georges et autorise le nouveau locataire à hypothéquer le hangar en faveur de Les Constructions Vincent Bernard inc.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15140

Relocalisation de l'événement de financement organisé par le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Saint-Georges 2027

ATTENDU : qu'une demande avait été faite par le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Saint-Georges 2027, afin de fermer la 1^{re} Avenue entre la Seigneurie du Jasmin et le bar Le Gouvernail les 17 et 18 juillet 2026 entre 15 h 30 et 23 h 30 ;

ATTENDU : que suite aux analyses et discussions, il est proposé de relocaliser l'événement vers un site alternatif, soit le stationnement de La Promenade situé au coin de la 116^e Rue et de la promenade Redmond ;

ATTENDU : que l'événement sera tenu aux mêmes dates et heures et que le concept de la terrasse urbaine demeure inchangé ;

ATTENDU : la recommandation de M. Martin St-Laurent, chargé de projets à la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil entérine l'amendement à la demande initiale en autorisant la tenue de la terrasse urbaine dans le stationnement de La Promenade situé au coin de la 116^e Rue et de la promenade Redmond, ainsi que sur une portion de la 116^e Rue, les 17 et 18 juillet 2026 de 15 h 30 à 23 h 30, le tout conditionnellement au respect des modalités, conditions et mesures prescrites par le Service de la sécurité incendie et le Service des travaux publics.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE la présente résolution modifie la résolution numéro 26-15084 adoptée le 9 mars 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15141

Acceptation d'une servitude en faveur de TELUS Communications inc. et Hydro-Québec le long de la 130^e Rue et de la 24^e Avenue

ATTENDU : que nous avons reçu une demande pour la signature d'une servitude en faveur de TELUS Communications inc. et Hydro-Québec sur une partie des lots 5 935 917, 3 085 529, 6 202 562, et 5 935 920 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauce ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la signature d'une servitude en faveur de TELUS Communications inc. et Hydro-Québec sur une partie des lots **CINQ MILLIONS NEUF CENT TRENTE-CINQ MILLE NEUF CENT DIX-SEPT (ptie 5 935 917), TROIS MILLIONS QUATRE-VINT-CINQ MILLE CINQ CENT VINGT-NEUF (ptie 3 085 529), SIX MILLIONS DEUX CENT DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DEUX (ptie 6 202 562) et CINQ MILLIONS NEUF CENT TRENTE-CINQ MILLE NEUF CENT VINGT (ptie 5 935 920)** du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauce, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Corinne Rodrigue, notaire.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15142

Démission d'une commis au restaurant pour le centre de ski

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Dianetta Rayapin à titre de commis au restaurant pour le centre de ski;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Dianetta Rayapin à titre de commis au restaurant pour le centre de ski, et ce, à compter du 21 mars 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15143

Embauche d'un technicien en génie civil pour le Service des travaux publics

ATTENDU : la nomination de M. Sébastien Labbé au poste de coordonnateur – Services techniques ;

ATTENDU : le besoin d'embaucher un technicien en génie civil pour le Service des travaux publics;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Alek Boutin ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Alek Boutin à titre de technicien en génie civil pour le Service des travaux publics selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, et ce, à compter du 28 mai 2026, conformément au rapport numéro 28630 présenté au conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15144

Embauche d'une brigadière scolaire

ATTENDU : le besoin d'embaucher une brigadière scolaire ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Giovanna Andrea Osuna Toro ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Giovanna Andrea Osuna Toro à titre de brigadière scolaire selon la structure salariale des employés temporaires non syndiqués de la Ville, et ce, à compter du 9 avril 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15145

Embauche d'un pompier à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie

ATTENDU : le besoin d'embaucher un pompier à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie afin d'assurer une relève de la brigade ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Gabriel Leclerc ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil procède à l'embauche de M. Gabriel Leclerc à titre de pompier à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des pompiers, et ce, à compter du 22 juin 2026, conformément au rapport numéro 28736 présenté au conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15146

Démission d'un pompier au Service de la sécurité incendie

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Zachary Frenette à titre de pompier au Service de la sécurité incendie ;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Morin, directeur du Service de la sécurité incendie et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Zachary Frenette à titre de pompier au Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 4 mai 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15147

Engagement de la Ville auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du programme PADTC

ATTENDU : que la corporation Taxibus Saint-Georges reçoit une subvention pour son fonctionnement du programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

ATTENDU : qu'il y a lieu de signer une convention d'aide financière préparée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour bénéficier du programme pour les années 2025, 2026 et 2027;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE la mairesse et la greffière soient autorisées, pour et au nom de la Municipalité, à signer tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15148

Engagement de la Ville auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du programme PAUTC

ATTENDU : que Ville de Saint-Georges reçoit une subvention pour le financement du transport collectif du programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC);

ATTENDU : qu'il y a lieu de signer une convention d'aide financière préparée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour bénéficier du programme pour les années 2025 et 2026 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la mairesse et la greffière soient autorisées, pour et au nom de la Municipalité, à signer tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

DÉPÔT D'UN DOCUMENT :

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 8 ANIMATEURS CHEFS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 8 animateurs chefs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 15 avril 2026 au 31 août 2026 est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS ET INFORMATIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé, notamment une rencontre politique du conseil le 5^e lundi du mois de mars et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par

monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le comité consultatif d'urbanisme, par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau sur le comité de circulation et sur le conseil d'administration de Tennis Beauce, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le comité des loisirs et de la culture, par madame la conseillère Esther Fortin sur le comité des loisirs et de la culture, par monsieur le conseiller Philippe Breton sur le comité de circulation et par madame la mairesse Manon Bougie sur l'assemblée générale annuelle et sur le conseil d'administration de la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches, sur le suivi du Plan climat et sur le comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan ainsi que sur le conseil d'administration et sur le comité de transport aérien de l'Union des municipalités du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame la mairesse Manon Bougie présente la question posée en ligne préalablement à la séance.

M. Alec Veilleux demande s'il serait possible d'allumer l'éclairage du skatepark plus tôt dans la saison, notamment dès le mois d'avril, et d'en prolonger l'horaire jusqu'à 23 h plutôt que 21 h 30. Madame la mairesse Manon Bougie indique qu'elle n'est pas en mesure de répondre pour le moment et qu'un suivi sera effectué auprès du citoyen.

Madame la mairesse Manon Bougie répond aux questions du public présent dans la salle du conseil.

M. Martin Doyon, à titre de représentant de citoyens préoccupés par l'ajout de fluor dans l'eau potable, remet à la greffière une pétition signée par 1 500 citoyens ainsi qu'un document à chacun des élus afin de les inviter à réfléchir.

M. Mathieu Lacroix, citoyen préoccupé par l'ajout de fluor dans l'eau potable, mentionne que les villes de Pointe-Claire et de Dorval ont cessé la fluoration à la suite d'une étude. Il demande si la Ville entend réexaminer le dossier à la lumière des études actuelles et, le cas échéant, dans quel délai. Madame la mairesse Manon Bougie indique que le conseil étudiera le dossier sérieusement en prenant tout le temps nécessaire et qu'elle ne peut confirmer de délai précis.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 46, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyée par monsieur le conseiller Philippe Breton, la séance est levée.

MANON BOUGIE
Mairesse

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
